**BOURSES DE LYCEE CAMPAGNE 2021**

**CETTE CAMPAGNE CONCERNE UNIQUEMENT LES ELEVES NON BOURSIERS**

**POUR LES ELEVES DEJA BOURSIERS, LA RECONDUCTION EST AUTOMATIQUE**

**Les bourses de lycée sont attribuées aux élèves scolarisés en lycée et en établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA)**.

### Attribution des bourses

Les bourses se déclinent en 6 échelons, en fonction des ressources de la ou des personnes assumant la charge de l’élève et du nombre d’enfants à charge.

Le revenu fiscal de référence est celui de l’avis d’imposition 2021 sur les revenus de 2020 Le plafond de ressources à ne pas dépasser pour bénéficier de la bourse est celui fourni par le barème ci-dessous.

### Montant des bourses

Pour l'année 2021-2022, le montant annuel de la bourse varie entre **441 €** pour le premier échelon et **936 €** pour le sixième échelon. Ce montant de bourse est versé en trois fois (à chaque trimestre).

### Calendrier de la campagne des bourses de lycée

La campagne des demandes de bourse nationale de lycée pour l’année scolaire 2021-2022 se déroulera en deux périodes :

* Première période : **du 17 mai au 6 juillet 2021** (demande papier ou demande en ligne du 28 juin au 6 juillet 2021). Seuls les parents d’élèves qui n’auront pas déposé une demande de bourse papier pourront déposer une demande en ligne.
* Deuxième période : **du 2 septembre au 21 octobre 2021** (demande en ligne ou papie

Pour les élèves non-boursiers scolarisés en lycée public ou EREA dans une classe du second degré

La demande de bourse de lycée se fait en ligne. Les parents ou responsables d’élèves doivent se connecter au portail Scolarité–Services du 2 septembre au 21 octobre 2021.

En tant que parent d’élèves vous pourrez ainsi :

* faire une demande pour chacun de vos enfants scolarisés en lycée public ou EREA.
* récupérer directement vos données fiscales nécessaires à l’instruction de la demande sans joindre de pièces justificatives
* consulter votre estimation de droit à bourse à la fin de la saisie
* **Se connecter avec FranceConnect** : le bouton qui permet d'accéder aux services en ligne de l'Éducation nationale et d'autres services publics en utilisant votre compte impots.gouv.fr, ou ameli.fr ou identité numérique (laposte), ou mobileconnectetmoi (orange), ou msa.fr
* **Se connecter avec votre compte Éducation nationale (ATEN)** fourni par l’établissement si votre enfant est scolarisé dans un établissement expérimentant Educonnect pendant l'année scolaire 2021-2022.

